

POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Conscients de l'importance de protéger la santé et la sécurité de nos travailleurs et du rôle de la prévention des accidents du travail, nous nous engageons à privilégier une approche proactive en matière de santé et sécurité du travail quant à l'élimination à la source, si possible, des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique de notre personnel.

Cette politique s'applique à tout le personnel de l'entreprise en fonction des droits et des obligations prévus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail ainsi que dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Nous nous engageons à assurer le respect de nos obligations et l'application de toutes les mesures prévues à cet effet dans l'atteinte de nos objectifs.

L'utilisation des différents outils intégrés dans le programme de prévention permettront de recenser les éléments susceptibles d'améliorer les mesures de santé et sécurité du travail. Ces moyens doivent donc se développer en partenariat, de façon à s'intégrer entièrement aux valeurs et à la culture de l'organisation.

Cette approche est axée sur des pistes de solutions qui visent à promouvoir la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et d'assurer la mise en place de mesures correctives.

La Direction s'engage notamment à aménager un cadre de travail exempt de toutes formes de discrimination et de comportements pouvant être considérés comme harcelants, coercitifs et perturbateurs. La Direction s'attend à ce que tous les employés traitent chacun avec la dignité et le respect qu'il mérite et est d'avis que tous les employés ont le droit d'évoluer dans un lieu de travail qui ne porte pas atteinte à sa dignité et à son intégrité psychologique ou physique.

Par cette politique, la Direction souhaite développer un climat de motivation et de participation auprès de l'ensemble de ses employés à l'égard de la santé et de la sécurité du travail.

Cet engagement de la Direction, ainsi que de tous nos sous-traitants, fait partie intégrante du Programme de prévention et vise à permettre la réalisation de nos travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

CMS Entrepreneurs Généraux inc.



Yvan St-Hilaire
Président

Le 9 février 2017